

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 023\_2025**

**Séance du vendredi 13 juin 2025**

**Séance du vendredi 13 juin 2025**

L'an deux mil vingt-cinq,  
Le vendredi treize juin à dix-neuf heures quinze ;

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Victor Dehaine, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, à la suite de la convocation du 05 juin 2025 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

**Étaient présents :** Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Christophe LOUVEAU, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Justine DURETETE, Conseillers municipaux.

**Étaient excusés :** M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE, Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à Mme Françoise WARNEYS, Mme Sandrine BILLIAU ayant donné procuration à Mme Catherine GOEDGEBUER.

**Secrétaire de séance :** Catherine Willems

Fin de la séance : 20h05

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

**OBJET : Attribution de nouveaux numéros de maison - rue du Bellot.**

**VU :**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-28, relatif au pouvoir de dénomination et de numérotation des voies et lieux-dits par le Maire,

Monsieur VANDENBUSSCHE a procédé à la division d'une parcelle N°1974 et n°1975 lui appartenant située rue du Bellot, entre les numéros 408 et 800. Dans ce cadre, deux nouveaux logements ont été construits, nécessitant l'attribution de numéros de voirie pour garantir leur identification officielle et faciliter l'accès aux services publics (facteurs, secours, etc.).

Il est ainsi proposé d'attribuer les numéros suivants :

- 420 rue du Bellot
- 436 rue du Bellot

Vu la nécessité de permettre l'identification des nouvelles constructions situées sur la parcelle précitée,

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire ;**

**Et après avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de :**

**(15 voix POUR)**

**- D'autoriser** Madame le Maire à attribuer deux numéros de voirie sur la rue du Bellot suite à la division de la parcelle de Monsieur VANDENBUSCH.

**-D'acter** l'attribution des numéros suivants :

- 420 rue du Bellot
- 436 rue du Bellot

**- De notifier** cette décision aux services concernés (cadastre, service postal, secours, etc.)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

**Jocelyne DURUT,**  
Maire d'HAVERSKERQUE

